



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2024 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : Chantal BURGUIERE, David CABLAT, Lionel CAUSSE, Stéphan COSTE, Katia EUSTAQUIO, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON, Lionel LASSERRE, Guilhem NOUGARET, Valérie PRONGUÉ, Jean-Paul PROSPERI, Géraldine THOMÉ.

Étaient représentés : Gérard ESCRIG par Katia EUSTAQUIO, Gaëlle JORAND par David CABLAT, Paul MONTEL par Christine FERNANDEZ-FAUCILHON.

Était absent excusé : Marjorie RABASTENS

A été nommé secrétaire : Géraldine THOMÉ

Objet : Demande de subvention Pôle Multiservices – Maison des Jeunes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction du pôle multi-activités dans lequel on trouvera la bibliothèque et la salle des jeunes du MDJ, une réflexion a été engagée afin de répertorier les besoins pour aménager ces locaux pour remplacer le mobilier actuel vieux de 20 ans et le matériel informatique datant de plus de 10 ans.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 40 % dans le cadre d'une demande d'aide financière à l'investissement pour les postes mobiliers, informatique et multimédia.

Le coût prévisionnel des dépenses d'investissement pour l'acquisition de mobilier et de fournitures informatique/multimédia est estimé à 8 447.34 € HT avec le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	
CAF	3 378.94 €
COMMUNE	5 068.40 €
TOTAL	8 447.34 €

Ouï exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention la plus large possible auprès de la CAF pour les acquisitions et selon les modalités figurant ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, séance 24 janvier 2024.

Le Maire,

David CABLAT.

